



Joyeuse Saint-Valentin!

Plaisirs d'hiver 2023

11 FÉVRIER 13H À 17H
AU TERRAIN DES LOISIRS

Activités:

Hockey Patinage libre

Construction de châteaux forts

Promenade en carriole à chevaux * 13h à 16h

Concours de bonhommes de neige

Raquette

Maquillage

Prix de présence





Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce mois de février, il est d'usage de souligner le mois de l'amour. C'est l'occasion de signifier l'attachement à vos proches et à poser des gestes qui assurent la complicité entre vous. Joyeuse Saint-Valentin à tous!

L'hiver nous fait définitivement sentir sa présence depuis quelque temps! Bien habillé, quel plaisir d'en bénéficier! Chez nous, on s'active et on choisit d'aimer l'hiver en profitant du sentier aménagé au Théâtre de la Dame de Cœur en raquette, en ski de fond ou à la marche tout simplement. Je profite de l'occasion pour vous inviter en grand nombre à participer à notre activité Plaisirs d'hiver, **le samedi, 11 février 2023 de 13 h à 17 h** au terrain du chalet des loisirs. Je vous encourage à consulter notre site Internet upton.ca et/ ou notre page Facebook pour obtenir plus d'information sur cette splendide journée familiale à venir.

Aussi, profitez de la patinoire éclairée. Une belle glace vous attend pour la pratique de cette activité hivernale. Notez que les conditions climatiques peuvent influencer l'état de la glace.

Avec la température qui fluctue sans cesse et les précipitations, nos employés municipaux font un excellent travail de déneigement. Je tiens également à les remercier pour leur disponibilité. Suite à un bris d'équipement, il y a eu retard sur le déneigement des trottoirs. Nous vous remercions de votre compréhension.

Je tiens aussi à aviser la population que l'éclairage du pont est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et que la demande pour la réparation a été soumise.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Nabil Boughanmi	Directeur général et greffier-trésorier	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5626
Kim Martin-Blais	coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le **19 décembre 2022** à **15h45**, sous la présidence du mairesse suppléante, madame Barbara Beugger, conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la mairesse suppléante : Barbara Beugger

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Kelly Huard
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Éric Jodoin

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière-adjointe et Madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe sont également présents.

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne, est absent.
Monsieur le maire, Robert Leclerc, est absent.

1. Constatation de l'avis de convocation

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 153 du Code municipal du Québec et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

Dépôt du certificat d'avis de convocation

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation ainsi que le certificat de l'avis public annonçant la tenue de la présente assemblée.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée

2. Ouverture de la séance extraordinaire

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté la régularité de la convocation et le quorum, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2023 et le Programme triennal en immobilisations (PTI) des années financières 2023, 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de la régularité de l'avis convocation
2. Ouverture de la séance spéciale
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
6. Première période de questions
7. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2024
8. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025
9. Deuxième période de questions
10. Levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Présentation du budget pour l'exercice financier 2023

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2023.

Le budget 2023 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de 4 223 823 \$ ainsi que des revenus de 4 223 823 \$. Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca

5. Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023

Attendu qu'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption ;

Attendu que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

Attendu que lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de 4 223 823 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Éric Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Larocque :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de **4 223 823 \$**.

QUE le budget de l'année 2023 soit publié ou distribué conformément à la Loi.

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Revenus	
Taxes foncières générales :	(2 450 448 \$)
Taxes de compensations et tarification :	(1 172 730\$)
Total des Taxes :	(3 623 178 \$)

Paiement tenant lieu de taxes	(51 892 \$)
Transferts	(255 347 \$)
Services rendus	(122 139 \$)
Imposition de droits	(75 700 \$)
Amendes et pénalités	(11 000 \$)
Intérêts	(6 700 \$)
Autres revenus	(77 867 \$)
Total des revenus	(4 223 823 \$)

Dépenses	
Administration générale	
Conseil et Application de la loi	106 094 \$
Administration financière et administrative	802 922 \$
Évaluation	36 428 \$
Total	945 444 \$

Sécurité publique	
Sécurité policière	251 579 \$
Sécurité incendie	316 790 \$
Sécurité civile	20 250 \$
Total	588 619 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Transport	
Voirie municipale	501 802 \$
Enlèvement de la neige	173 734 \$
Éclairage public	16 825 \$
Circulation et stationnement	4 500 \$
Transport collectif	7 566 \$
Total	704 427 \$

Hygiène du milieu	
Approvisionnement et traitement de l'eau	297 805 \$
Distribution de l'eau potable	50 996 \$
Assainissement des eaux usées	244 260 \$
Réseau d'égout & station de pompage	82 319 \$
Traitement des matières résiduelles	275 129 \$
Cours d'eau	21 807 \$
Vidange des fosses septiques et autres	51 780 \$
Total	1 024 096 \$

Santé et bien-être	
Santé et bien être	1 432 \$
Total	1 432 \$

Urbanisme & mise en valeur du territoire	
Urbanisme et inspection	62 715 \$
Promotion et développement	27 678 \$
Biens patrimoniaux	3 300 \$
Rénovation urbanisme	35 500 \$
Total	129 193 \$

Loisirs & Culture	
Centre communautaire	22 197 \$
Parcs & terrains de jeux	283 478 \$
Quote-part accès loisirs subventions particuliers	34 463 \$
Bibliothèque	26 920 \$
Activités culturelles, subvention RRU, organismes et SCL	58 620 \$
Total	425 678 \$

Frais de financement	61 843 \$
Remboursement de la dette à long terme	90 086 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS À DES FINS FISCALES

AFFECTATIONS	
Immobilisations	143 568 \$
Excédent de fonctionnement affecté	109 437 \$
Total des affectations	253 005 \$

TOTAL DÉPENSES 4 223 823 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 0 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Première période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

7. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Conformément à la loi, Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger de la municipalité d'Upton, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années 2023, 2024 et 2025 des investissements totalisant environ 20 millions de dollars. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

8. Adoption - Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée le projet de programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil municipal à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

Et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2023-2024-2025:

QUE le programme triennal 2023-2024-2025 annexé à la présente résolution, fait partie intégrante de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Deuxième période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 16 h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Barbara Beugger
Mairesse suppléante

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le **mardi 17 janvier 2023 à 19h55** tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **9 janvier 2023** et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, et Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Projet du Règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet Règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

Monsieur le maire invite le directeur général et greffier-trésorier à présenter le projet du règlement numéro 2022-354.

Le directeur général et greffier-trésorier présente et explique le projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h10.

Le directeur général,
et greffier-trésorier
Nabil Boughanmi

Le président,
Robert Leclerc

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 17 janvier 2023 à 20h10** en salle de conseil située au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et Mme Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets inscrits aux points 2.8, 2.9, 2.10 et 7.2 :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Administration générale**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal;
 - 2.3 Comptes à payer;

- 2.4 Dépôt - État des activités financières
- 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;
- 2.6 Adoption du règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023
- 2.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif « l'assujettissement aux districts électoraux ».
- 2.8 ~~Adoption du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »~~
- 2.9 ~~Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »~~
- 2.10 ~~Adoption du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »~~
- 2.11 Mandat de préparation des T4 et relevés 1 de l'année 2022
- 2.12 Nomination de représentants de la municipalité au sein de comités et organismes
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2023.
- 4. Transport**
 - 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2023;
 - 4.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de construction des trottoirs
- 5. Hygiène du milieu**
 - 5.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025 - Résultats d'ouverture des soumissions (EP-EU-2023)
 - 5.2 Autorisations signature - Entente de confidentialité de mandataires
 - 5.3 Autorisation du paiement – Décompte no. 2 progressif et acception des travaux (InspecVision)
 - 5.4 Autorisation du paiement – Décompte progressif et acception des travaux (Laboratoire GS inc.)
 - 5.5 Proposition de service pour des essais de toxicité – « Laboratoires Bureau Veritas »
 - 5.6 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable
 - 5.7 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement au projet de raccordement du nouveau puits à l'usine de filtration
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2022;
 - 7.2 Adoption du règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » - Adoption
 - 7.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 2023-358 – « règlement sur la démolition d'immeubles »
 - 7.4 Procès-verbal de correction – Résolution 408-12 2022 Aliénation de lots « Cultiver Autrement inc. »
- 8. Loisirs et culture**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de janvier 2023
 - 8.2 Désignation d'un délégué et d'un substitut au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton
 - 8.3 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » de la fondation de la faune du Québec
 - 8.4 Attribution d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour effectuer des travaux d'inspection structurale sur les bâtiments municipaux (casernes de pompiers, bibliothèque, centre communautaire)
- 9. Affaires diverses**
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbaux

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

Il est résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et des séances spéciales du 19 décembre 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Madame la conseillère Kelly Huard se retire de la discussion concernant le point numéro 2.3 « comptes à payer » à ce moment-ci (20 h 12)

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

Il est résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2022 pour une somme de 77 143,10 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 86 035,74 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Madame la conseillère Kelly Huard réintègre aux discussions à ce moment-ci (20 h 13)

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 17 janvier.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Adoption du règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du Code municipal du Québec, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu :

Que soit adopté le règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Barbara Beugger, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, ayant pour but d'abroger le règlement 2019-318 relatif à l'assujettissement aux districts électoraux conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame, Barbara Beugger dépose une copie du projet de règlement 2023-355 afin d'adopter un règlement relatif à l'abolition des districts électoraux.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement a été remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est présenté séance tenante, une copie étant à la disposition du public dans la salle.

2.8 Adoption du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »

Ce point est remis à une séance ultérieure

2.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »

Ce point est remis à une séance ultérieure

2.10 Adoption du projet de règlement numéro 2022-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point est remis à une séance ultérieure

2.11 Mandat pour la préparation des T4 et relevés 1 pour l'année 2022

CONSIDÉRANT les obligations municipales en lien avec la réalisation des T4 et relevés pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a réalisé ce mandat l'année dernière;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme FBL, qui représente un budget d'au moins d'environ 40 heures à 95 \$/heure excluant les taxes pour la réalisation du mandat, payable pour les heures réalisées seulement;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de services de la firme FBL;

QUE M. Nabil Boughanmi, directeur général, soit mandaté pour signer la proposition de service de la firme FBL, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.12 Nomination de représentants de la municipalité au sein de comités et organismes

Considérant que l'article 82 du Code municipal prévoit que le Conseil peut, à tout moment, nommer des comités composés d'autant de ses membres qu'il l'estime approprié, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque ;

Considérant que les comités doivent rendre compte de leurs travaux au moyen de rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres ;

Considérant qu'aucun rapport de comité n'entre en vigueur avant son adoption par le conseil municipal en séance ordinaire ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la nomination présentement en vigueur des membres du conseil sur les différents comités;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal acceptent les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil municipal et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Tableau de délégation des mandats

Comités et services	Représentants
Bibliothèque municipale	Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	M. Éric Jodoin M. Pierre Dufresne
Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN)	M. Claude Larocque M. Luc Munier
Comité d'embellissement des paysages d'Upton (CEPU)	Mme Kelly Huard M. Roger Garneau
C.H.A.P.E.A.U. Conseil administratif	Mme Barbara Beugger M. Robert Leclerc
Comité du Parc Nature	Mme Kelly Huard M. Claude Larocque

Comités et services	Représentants
Comité sur l'assainissement des eaux usées et l'eau	M. Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Conseil d'établissement-école de la Croisée	Mme Kelly Huard
Comité de la rivière noire (CRN)	M. Pierre Dufresne M. Éric Jodoin
Finances et ressources humaines	M. Robert Leclerc Mme Barbara Beugger M. Mathieu Beaudry
MADA (Municipalité amie des aînés) et FADOQ	Mme Kelly Huard
Maire suppléant	Mme Barbara Beugger
Office municipal de l'Habitation (OMH)	M. Pierre Dufresne
Transport et hygiène du milieu	Mme Kelly Huard M. Robert Leclerc M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	M. Robert Leclerc
Régie intermunicipale d'Acton et de Maskoutains RIAM (Substitut)	M. Mathieu Beaudry M. Pierre Dufresne
Regroupement récréatif d'Upton (RRU)	Mme Barbara Beugger Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry
Loisirs et vie communautaire	Mme Barbara Beugger Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry
Service de Sécurité Incendie d'Upton (SSI)	Mme Kelly Huard Mme Barbara Beugger M. Éric Jodoin M. Robert Leclerc
Théâtre de la Dame de Cœur Conseil administratif	Mme Barbara Beugger M. Robert Leclerc
Comité à l'enfance (CPE et RSG)	Mme Barbara Beugger M. Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry
Comité secteur Morphan	M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Mathieu Beaudry
Comité développement du parc industriel	Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry M. Robert Leclerc M. Éric Jodoin M. Claude Larocque
Comité BFF Upton	M. Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Comité centre Multifonctionnel	Mme Kelly Huard M. Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Comités et services	Représentants
Dossier Propane	Mme Kelly Huard Mme Barbara Beugger M. Robert Leclerc M. Mathieu Beaudry M. Éric Jodoin M. Claude Larocque M. Pierre Dufresne
Comité d'énergie renouvelable (avec citoyens)	M. Pierre Dufresne
Comité fabrique	Mme Kelly Huard M. Pierre Dufresne
Intervenants des loisirs - MRC d'Acton	Kelly Huard : Représentante Mathieu Beaudry : Substitut
Membres ordinaires à l'assemblée générale	Mme Kelly Huard M. Robert Leclerc Mme Barbara Beugger M. Mathieu Beaudry M. Pierre Dufresne
Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV)	Mme Kelly Huard
Comité des Tables et organismes	Mme Kelly Huard M. Mathieu Beaudry

Que les décisions des comités ne peuvent entrer en vigueur avant qu'une résolution ne soit adoptée par le Conseil.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 369-12-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de décembre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

Et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2023, un budget de 2 220 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2023, un budget de 5 785,90 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de construction des trottoirs

Considérant que la municipalité désire procéder à la réalisation des travaux sur la rue Saint-Éphrem

Considérant que les travaux prévus sur la rue Saint-Éphrem concernent la construction des trottoirs sur une longueur d'environ 820 mètres

Considérant que pour la réalisation des travaux à effectuer, il y a lieu de lancer un appel d'offres public

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

Que le conseil municipal autorise le directeur général à entreprendre un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux à effectuer sur la rue de Saint-Éphrem

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025 - Résultats d'ouverture des soumissions (EP-EU-2023)

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour les années 2023-2025;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 décembre 2022 (EP-EU-2023) ;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE les deux (2) ont été déposées à l'intérieur du délai alloué;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et qu'il y a lieu d'accepter leur recommandation quant au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, RLRQ c. C 27.1, a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE suite à leur analyse, ces soumissions se résument comme suit :

Rang	Soumissionnaire	Pointage intermédiaire	Pointage final (après application de la formule)	Montant (taxes incluses)
1	Nordikeau	88,6425	21,9389	63 194,86 \$
2	Aquatech	99,1500	15,9692	93 398,59 \$

ATTENDU qu'à la suite de l'ouverture de l'enveloppe de prix, le comité de sélection a jugé le prix soumis de la firme « Nordikeau » acceptable;

ATTENDU que la municipalité ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est résolu, sur recommandation de comité de sélection

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'ACCEPTER la soumission conforme ayant le plus haut pointage pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour les années 2023-2025;

D'ACCORDER à « Nordikeau », firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 63 194,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (EP-EU-2023).

D'AUTORISER la signature, par le directeur général, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Autorisations signature - Entente de confidentialité des mandataires

ATTENDU la résolution numéro 013-01-2023 octroyant un contrat de services professionnels à la firme de Nordikeau pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025 ;

ATTENDU QUE dans le cadre du contrat à exécuter pour le compte de la municipalité, la firme mandataire « Nordikeau » est susceptible d'avoir accès, de prendre connaissance, d'utiliser et de créer divers éléments d'information de nature confidentielle et pour lesquels la municipalité, doit en conserver le caractère confidentiel en vertu de la loi ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de divulguer divers éléments d'information de nature confidentielle à la firme mandataire « Nordikeau », et cette dernière accepte d'avoir accès, de prendre connaissance, d'utiliser et de créer divers éléments d'information de nature confidentielle, conformément aux modalités prévues dans la présente entente;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

Il est résolu,

D'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la firme mandataire « Nordikeau » et la municipalité d'Upton, dans le cadre de son mandat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2023-2025.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité d'Upton ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Autorisation du paiement – Décompte no. 2 progressif et acception des travaux (InspecVision)

CONSIDÉRANT la résolution no 246-08-2022 octroyant un mandat à la firme « InspecVision 3D Inc. » pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires et pluviales ;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 13 743,40 \$ (taxes incluses) pour la période de 1er octobre au 6 octobre;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

Il est résolu,

- D'AUTORISER le paiement de la somme de 13 743,40 \$ (taxes incluses) à l'entreprise « InspecVision 3D Inc. »
- D'AUTORISER la direction générale à signer et transmettre tous documents y afférents, si nécessaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.4 Autorisation du paiement – Décompte progressif et acception des travaux (Laboratoire GS inc.)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a confié, en vertu de sa résolution no 297-10-2022, un mandat à la firme « Laboratoire GS inc. » pour effectuer une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 22 décembre 2022 de « Laboratoire GS inc. » une demande de paiement du décompte progressif, soit la facture n°. F15136 ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

Et résolu

- D'ACCEPTER et de PAYER le décompte progressif de firme « Laboratoire GS inc. » au montant de 19 485 \$, excluant les taxes applicables, et ce, pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet de mise à niveau de la station d'épuration du poste de pompage Bruneau;
- Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
- D'Autoriser la direction générale à signer et transmettre tous documents y afférents, si nécessaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.5 Proposition de service pour des essais de toxicité – « Laboratoires Bureau Veritas »

Considérant que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées exige des essais de toxicité de la part des exploitants des usines d'épuration puisque l'effluent de ces stations ne doit pas présenter de toxicité ;

Considérant la proposition de service numéro C20160 (annuelle 2023) de la firme « Laboratoires Bureau Veritas », datée du 9 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

D'accepter la proposition tarifaire numéro C20160 en date du 9 décembre 2022 de la firme Bureau Veritas pour des essais à l'usine de filtration aux coûts suivants :

Essai de toxicité Prix unitaire	(taxes exclues)
• Truite, pH ajusté CO2* CL50,	875,00 \$
• Daphnie (test aigu).....	205,00 \$
• Frais de gestion et de contenants	8,50 \$ (par échantillon)
Total.....	1 088,50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

5.6 Autorisation – Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de certains équipements à la station de filtration puisqu'ils sont en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » en date du 9 décembre 2022 pour le remplacement des équipements à la station de filtration et de la main-d'œuvre pour un montant de 30 545 \$, plus les taxes applicables, réparties comme suit :

Détails des coûts

Novel ordinateur Work Station.....	2 950 \$
(avec les accessoires et système d'exploitation)	
Licence Excel.....	150 \$
Licence FtView SE.....	4 045 \$
Logiciel de rapport.....	1 200 \$
Logiciel d'alarmes.....	1 200 \$

Main d'œuvre

Installation des logiciels, configuration	16 heures
Programmation Scada	100 heures
Production des rapports	32 heures
Configuration du logiciel d'alarme	8 heures
Installation et mise en route	12 heures
Total	168 heures
Total main d'oeuvre	21 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'immobilisations pourrait être intégré au programme de travaux de la taxe d'accise TECQ 2019-2023, soit le projet « Travaux de mise à niveau de l'usine de filtration et de distribution d'eau potable » ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

Et résolu

D'accepter la soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » au montant de 30 545 \$, plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

5.7 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement au projet de raccordement du nouveau puits à l'usine de filtration

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement du puits 6 à l'usine de filtration, un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est nécessaire pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme Shellex a été mandatée pour étudier ledit projet;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au plus tard 60 jours après la fin desdits travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

Et résolu

D'autoriser la firme Shellex à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) relativement au projet de raccordement du nouveau puits à l'usine de filtration.

D'autoriser la firme Shellex à signer tout document en lien avec le dépôt de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), et ce, en ce qui concerne le projet de raccordement des puits 6 à l'usine de filtration.

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2022

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Ce point est remis à une séance ultérieure

7.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 2023-358 – « règlement sur la démolition d'immeubles »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur, le conseiller Mathieu Beaudry, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, visant règlementer la démolition d'immeubles.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement 2022-358 afin d'adopter un règlement « sur la démolition d'immeubles »

7.4 Procès-verbal de correction – Résolution 408-12 2022 Aliénation de lots « Cultiver Autrement inc. »

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 408-12-2022 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2023, un budget de 632 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Désignation d'un délégué et d'un substitut au Comité des intervenants des loisirs de la MRC d'Acton

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'intérêt par la municipalité d'Upton de s'assurer d'une intervention efficace en matière de Loisir, culture et vie communautaire.

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités de la région d'Acton de mettre en commun un comité de suivi de la politique culturelle et du plan d'action régional;

Considérant l'assemblée des maires de la région d'Acton du 23 novembre 2022 visant à la nomination des délégués communaux

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant employé, élu ou bénévole de la municipalité d'Upton au sein de la MRC d'Acton ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

DÉSIGNER la conseillère madame Kelly Huard, à titre de représentante de la municipalité d'Upton et le conseiller monsieur Mathieu Beaudry, à titre de représentant substitut de la municipalité d'Upton.

D'AUTORISER la conseillère madame Kelly Huard, à titre de représentante de la municipalité d'Upton ou en son absence le conseiller monsieur Mathieu Beaudry, à titre de représentant substitut de la municipalité d'Upton de participer au nom de la municipalité d'Upton aux différentes rencontres du comité des intervenants en loisirs de la MRC d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Autorisation de signature - Demande de subvention dans le cadre du programme «Pêche en herbe» de la fondation de la faune du Québec

Considérant Qu'une activité d'initiation à la pêche pourrait être offerte aux enfants fréquentant le camp de jour et aux autres jeunes de la région.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

et résolu

Que la Municipalité présente une demande d'aide à l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche au « Programme pêche en herbe » de la fondation faune du Québec

Que monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

8.4 Attribution d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour effectuer des travaux d'inspection structurale sur les bâtiments municipaux (casernes de pompiers, bibliothèque, centre communautaire)

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers, la bibliothèque et le centre communautaire sont en mauvais état et que leur récupération nécessite des travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite y apporter les correctifs nécessaires afin de prolonger leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à la réalisation des travaux et de corriger la situation, il est nécessaire d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour effectuer notamment, des travaux d'inspection de structure des bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière du Ministère du MAMH dans le cadre du programme PRACIM pour ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de service de la firme « Shellex Group Conseil » no 1-134-22-M, en date du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et du directeur du service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité

D'Attribuer un mandat de services professionnels d'ingénierie à la firme « Shellex Groupe Conseil » pour la réalisation de travaux d'inspection structurale de bâtiments municipaux (casernes de pompiers, bibliothèque, centre communautaire), pour un montant total de 17 500 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Sylvia Oulette, à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

Et résolu de clore la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-355

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le règlement numéro 2022-355 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de ville d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca

DONNÉ à Upton, ce 18e jour du mois de janvier de l'an 2023.



Nabil Boughanmi,
Directeur général et greffier-trésorier



ADOPTER DES HABITUDES ÉCORESPONSABLES AU BUREAU

FAVORISE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PROLONGE LA DURÉE DE VIE DES SITES D'ENFOUISSEMENT TOUT EN RÉDUISANT LA QUANTITÉ DE MATIÈRES QUI Y EST ACHEMINÉE

RÉDUIT LA DÉFORESTATION ET L'ÉPUISEMENT DES MATIÈRES PREMIÈRES

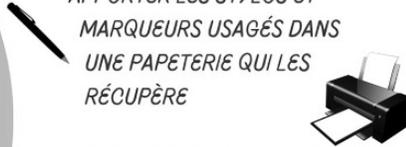
APPORTER SES BREUVAGES ET REPAS DE LA MAISON, DANS DES CONTENANTS RÉUTILISABLES

APPORTER LES STYLOS ET MARQUEURS USAGÉS DANS UNE PAPETERIE QUI LES RÉCUPÈRE

IMPRIMER SEULEMENT LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES ET, IDÉALEMENT, EN RECTO-VERSO

RECHERCHER LES FOURNITURES FABRIQUÉES DE MATIÈRES RECYCLÉES

RECYCLER LE PAPIER À MAIN



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :
www.riam.quebec
450 774-2350



COMME À LA MAISON !



BANNISSEONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN

Même compostables ou biodégradables, ils sont REFUSÉS au site de compostage



UTILISONS LES SACS DE PAPIER !

COMPOSTER, C'EST RECYCLER !

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :
www.riam.quebec
450 774-2350



LORS DES TEMPÊTES DE NEIGE, COMMENT JE PLACE MON BAC ?

Durant la saison hivernale et surtout lors des tempêtes de neige, mettre votre bac dans votre entrée au lieu de le mettre sur le trottoir pour ne pas le faire basculer ou casser par les équipements de neige. De plus, le travail des employés sera facilité lors du déneigement des trottoirs.

Merci de votre collaboration !

EN PÉRIODE HIVERNALE

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- Respectez l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- Disposez la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- Si possible, ne laissez pas votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour.

ADULTES

TITRE	AUTEUR
Fanette la suite T.3 Un nouveau monde (Roman historique)	Suzanne Aubry A896.1
Gardez l'œil ouvert T.2 15 affaires criminelles jamais résolues	Victoria Charlton 363 Documentaire
Le sommeil des loutres suite de Tout comme les tortues (Roman)	Marie-Christine Chartier C486
La tournée des spas (Roman)	Annie Dubreuil D819
Été après été (Roman d'amour)	Elin Hilderbrand H643
Montréal-Nord (Roman biographique)	Mariana Mazza M477.3
La maison d'Hortense T.2 Printemps-été 1936, printemps-été 1937 (Roman historique)	Maryse Rouy R872
Raté (Roman)	Hugo Meunier M597.2
Résonnances (Roman horreur)	Patrick Senécal S474
De chrome et de sang 2e enquête de l'inspecteur Mac Neice (Roman policier)	Scott Thornley T496

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Au dodo avec la doudou	Claudia Larochelle L326
L'école des Monstres Clara fait des dégâts	Sally Rippin R593
P'tit loup aime l'école	Orianne Lallemand L197
Fafounet Joue au hockey	Louise D'Aoust D211
Courage Tanguy!	J'Aime Lire J11
Billy Stuart T. 1 Les zintrépides	Alain Bergeron B496
The lying game T.2 Ne jamais dire jamais	Sara Shepard S547.2
Garfield Bien luné	Jim David 741
GAME OVER Bad cave	Midam 741
Traces et animaux du Québec	Rhêa Dufresne dj590 Documentaire

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Lampe du sanctuaire

Semaine du 12 février Pierre Bienvenu
Semaine du 19 février Elizabeth
Semaine du 26 février Claire Côté

Messe du 12 février à 9 h

Christiane Petit 1er ann. X Marcel
Les membres de la Fondation Club St-Éphrem &
leurs familles X Fondation Club St-Éphrem
Famille Larocque & Pérusse X Lucienne & Alain
Philippe Gingras X Danielle M. & Réal Gingras
Famille Deslauriers & Mageau X Suzanne & Claude
Manon Savoie X Assistance aux funérailles
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles



Messe du 26 février à 9 h

Bertrand Bruneau X Famille Michel Langelier
Jean-Marc Courtemanche X Assistance aux funérailles
Marguerite Laflamme X Assistance aux funérailles
Paulette & René Lemay X Nicole & Michel Croteau
Rosaire Bienvenu X Assistance aux funérailles
Gilles Dion X Assistance aux funérailles
Florence Lapierre X assistance aux funérailles



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

*Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire*

Conférence horticole « Multiplication des végétaux »,
le 27 février 2023 à 19h15,
à l'église de Saint-Liboire (111, rue St-Patrice)

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 27 février 2023 à l'église de Saint-Liboire. Préparez la belle saison en apprenant davantage sur la multiplication des végétaux par différentes techniques :

- Semis ;
- Bouturage d'herbacées, arbustes et arbres ;
- Reproduction naturelle des végétaux ;
- Initiation aux méthodes de greffe et de marcottage ;
- Substrats de multiplication et de culture.



Notre conférencier est Yves Winter, diplômé du Jardin botanique de Montréal. Il a travaillé, entre autres, 14 ans à la multiplication des végétaux au Jardin botanique de Montréal. Profitons de son expérience pour en apprendre davantage sur la multiplication des végétaux.

Au plaisir de se rencontrer le 27 février prochain, à Saint-Liboire!

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org



*L'environnement
notre passion!*



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Conférence horticole « Jardiner en bacs »,
le 27 mars 2023 à 19h15,
au Centre communautaire d'Upton (885, rue Lanoie)

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 27 mars 2023 au Centre communautaire d'Upton. Laissez-vous inspirer pour la belle saison en apprenant davantage sur le jardinage en bacs.



Notre conférencière est Johanne Boucher, copropriétaire de FloreSsens, une entreprise ouvrant ses jardins aux visiteurs et produisant des végétaux. Elle aime partager cette passion de créer de la beauté et de jardiner avec un minimum d'efforts en conférences et en ateliers.

Lors de cette conférence, Johanne Boucher nous entretiendra sur les considérations (pots, terreaux, fertilisation et arrosage, entretien) pour réussir la culture des plantes ornementales annuelles ou vivaces en pots et en bacs. Tendances, suggestions de végétaux et de compositions florales vous seront proposées afin de vous inspirer.

Lors de cette soirée, nous remettrons les semences pour le Concours l'Audacieuse

Au plaisir de se rencontrer le 27 mars prochain, à Saint-Liboire!

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org





**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

L'AMITIÉ: LE PLUS BEAU DES CADEAUX!

Même si le temps des fêtes est derrière nous, votre Parrainage civique vous invite à accepter le plus beau des présents : une amitié sincère. Car devenir parrain ou marraine, ça fait du bien!

7 personnes filleules de votre région désirent partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec vous. Grâce à cette relation amicale, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une limitation physique.

Quand l'estime de soi grandit, c'est toute une société qui s'enrichit!

Pour en savoir plus; 450-774-8758
parrainagecivique.org

Avec Florence

la tendance est à la
bienveillance!



Les **personnes
proches aidantes**
sont essentielles.
Leur bien-être
aussi.



Consultez
la boîte
à outils!

procheaidance.quebec/bienveillance



En partenariat avec :

Québec



Société de l'assurance
automobile
Québec

ATTENTION

Arrêt temporaire de certains services au bureau de la SAAQ d'Acton Vale

La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) procédera à une migration de son système informatique à travers tous ses bureaux du Québec incluant les mandataires. Cette mise à niveau à l'échelle nationale impactera le bureau de la SAAQ d'Acton Vale par conséquent, pour la période du 26 janvier au 19 février 2023 inclusivement les transactions seront limitées.

Les transactions pouvant être effectuées à la SAAQ d'Acton Vale durant cette période:

- ⇒ Remplacement de permis de conduire perdu ou volé;
- ⇒ Vérification de la validité d'un permis de conduire.

Une 4^e oeuvre du concours Vocation en Art exposée à la MRC d'Acton

Pour une quatrième année, la MRC d'Acton est heureuse de faire l'acquisition d'une des oeuvres gagnantes du concours Vocation en Art. En effet, depuis 2018, la MRC d'Acton s'est engagée à acheter l'oeuvre gagnante du concours Vocation en Art, Prix du jury dans la catégorie 36 ans et plus. Pour l'année 2022, c'est donc la toile de l'artiste amateur, Hélène McMahon, résidente d'Acton Vale, qui sera mise de l'avant dans les bureaux de la MRC d'Acton.

Organisé par le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) du Comté de Johnson, pour une huitième édition, Vocation en Art est un concours d'arts visuels qui introduit les artistes émergents aux réalités professionnelles de la vocation artistique. Pour l'édition 2022, les participants ont exposé, durant quatre semaines, une photographie, un dessin ou une peinture dans les locaux du Carrefour jeunesse-emploi d'Acton Vale. Par la suite, lors d'une soirée de clôture, le 7 décembre dernier, les membres du jury, comptant trois artistes professionnels de la région, ont délibéré afin de couronner les lauréats des Prix du jury pour les catégories 14 à 24 ans et 36 ans et plus ainsi qu'annoncer les mentions d'honneur et les Prix coup de coeur du public pour les deux catégories.

L'artiste Hélène McMahon, participante pour la première fois au concours, a ébloui les membres du jury qui ont choisi son tableau *Dystopie*. Le jury a aimé particulièrement la composition du tableau, son équilibre et sa belle harmonie dans les couleurs. De plus, ils ont été sensibilisés par la démarche de l'artiste ainsi que son souci face à l'environnement et son regard posé sur une réalité incontournable. Avec l'acquisition de cette quatrième oeuvre, la MRC d'Acton souhaite promouvoir la culture artistique, encourager les artistes amateurs de la région d'Acton dans leur démarche de professionnalisation et ainsi leur offrir une vitrine.

D'ailleurs, la Politique d'acquisition d'oeuvres d'art de la MRC d'Acton est toujours en vigueur pour l'année 2023. Cette Politique, qui n'est aucunement liée au concours Vocation en Art, vise à constituer une collection en arts visuels d'artistes professionnels de la région. l'appel à dossiers d'artistes professionnels en arts visuels sera bientôt annoncé sur le site de la MRC d'Acton: mrcacton.ca.



Source :

Isabelle Dauphinais
Conseillère au développement culturel
MRC d'Acton • DEL
450-546-3256 poste 328



UQROP



UNION QUÉBÉCOISE DE
RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE

DE CHOUETTES ACTIVITÉS POUR LA RELÂCHE

Les Journées blanches et les safaris nocturnes à Chouette à voir

Juste à temps pour la relâche scolaire, Chouette à voir! propose la 8e édition de ses Journées blanches. Le site naturel sera ouvert au public tous les jours du **25 février au 5 mars de 10 h à 15 h 30**. **La réservation en ligne est recommandée** et sera possible via le site chouetteavoir.ca. Profitez du seul moment de l'année où vous pouvez visiter les oiseaux de proie en hiver!

Une belle journée en famille ou entre amis pour profiter du plein air et pour observer des oiseaux de proie vous attend. Vous pourrez découvrir la beauté du site en parcourant ses 2,5 km de sentiers enneigés. Soyez émerveillés en observant nos oiseaux de proie présentés en volière et dans le complexe de réhabilitation. Habillez-vous chaudement pour passer la journée à l'extérieur avec nous. N'hésitez pas à apporter raquettes, traîneaux et tapis de neige, sans oublier votre tasse réutilisable pour profiter des boissons chaudes offertes sur place!

Tarifs (taxes incluses)

18 \$/adulte (13 ans et plus)

50 \$/famille (2 adultes, 2 enfants)

13 \$/enfant (12 ans et moins)

*Gratuit pour les enfants de quatre ans et moins

Nouveauté : Les safaris nocturnes sont de retour cette année! Les samedis **25 février et 4 mars**, Chouette à voir! vous accueillera spécialement de **19 h à 21 h** pour une randonnée guidée à la lueur de la lune et de vos lampes de poche. Qui sait? Ce sera peut-être la chance d'entendre chanter les chouettes et les hiboux?

À propos

Chouette à voir! est le site d'interprétation de l'UQROP, organisme sans but lucratif voué à la sauvegarde des oiseaux de proie du Québec, qui émerveille les visiteurs depuis plus de 25 ans. Sa mission est d'oeuvrer à la conservation des oiseaux de proie et de leurs habitats naturels. Avec le site d'interprétation Chouette à voir! et les animations faites dans les écoles ainsi qu'au grand public, l'UQROP informe et sensibilise les gens à propos des oiseaux de proie. Chouette à voir! est situé au 875, rang Salvail Sud à St-Jude.

UQROP / Sandrine Gingras sandrine.gingras@uqrop.qc.ca / 450 773-8521, poste 8545



Centre de services Saint-Hyacinthe Janvier-Février 2023



La Sûreté du Québec désire informer la population d'un type de fraude pouvant créer certaines problématiques importantes en cette arrivée de saison froide. Un supposé entrepreneur, souvent via colportage, offre des services de nettoyage de conduits ou de réparation de l'entre toit d'une résidence à un coût très bas. Si l'entreprise effectue les travaux, ils sont de piètre qualité ; ils sont assortis de garanties non valides et les réparations peuvent entraîner des risques.

Ne vous laissez pas intimider par les tactiques de vente sous pression. Posez des questions, demandez des écrits sur la compagnie, des références de clients, et dans le doute, fermez tout simplement la porte. Méfiez-vous des demandes urgentes qui jouent avec vos émotions.

Effectuez des recherches en ligne pour trouver les coordonnées de l'entreprise qui vous a apparemment téléphoné et appelez-la pour confirmer. Vous pouvez également vérifier si l'entreprise est enregistrée auprès de la Régie du bâtiment du Québec. Ne jamais se fier d'emblée aux photos supposément prises des zones dites problématiques, il peut s'agir de photos ne provenant pas de votre propriété. Demandez à d'autres entrepreneurs de venir constater la problématique et demandez d'autres soumissions cas échéant la problématique serait réelle. Les coûts de réparation demandés se chiffrent souvent à plusieurs milliers de dollars.

Sergente Karine Picard
Coordonnateur local en police

<https://www.sq.gouv.qc.ca> 911 310-4141



Centre de services Saint-Hyacinthe Janvier-Février 2023



La Sûreté du Québec du Centre de services de la MRC des Maskoutains désire mettre la population maskoutaine en garde contre des fraudes de types employés d'institutions bancaires. Les fraudeurs, à la suite d'un appel auprès de citoyens choisis de façon aléatoire, trouvent une raison afin de se rendre à la résidence de la victime pour aller chercher ses cartes bancaires. Dans certains cas, la victime se fait demander de mettre sa carte bancaire et son NIP dans une enveloppe et de la laisser sur les marches de son entrée, où un « enquêteur » passera la prendre afin de régler une problématique inventée de toute pièce. Les fraudeurs obtiennent la carte et effectuent des transactions non autorisées.

Indices et comment vous protéger

- Les fraudeurs se faisant passer pour des enquêteurs bancaires ont tendance à téléphoner tôt le matin, quand leurs victimes sont encore endormies et n'ont pas l'esprit alerte.
- Les représentants d'institutions financières et de commerces en ligne ne demandent jamais de transférer des fonds dans un compte externe pour des raisons de sécurité.
- Les institutions financières et les services de police ne demandent jamais de remettre une carte bancaire et ne vont pas chercher des cartes au domicile des particuliers.
- Les fraudeurs utilisent la technique de « falsification des données de l'appelant » pour induire les victimes en erreur.
 - Ne présumez pas que les numéros de téléphone qui apparaissent sur votre afficheur sont authentiques.
- Ne donnez jamais à quiconque accès à votre ordinateur à distance.
- Si vous recevez un appel d'un supposé employé de votre institution financière, dites-lui que vous le rappellerez.
 - Mettez fin à l'appel et composez le numéro inscrit au dos de votre carte de débit ou de crédit à partir d'un autre téléphone ou attendez une dizaine de minutes avant de faire l'appel.

Source : <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>

Sergente Karine Picard
Coordonnateur local en police communautaire
CSMRC des Maskoutains

<https://www.sq.gouv.qc.ca> 911 310-4141

Profitez de la patinoire éclairée.

Une belle glace vous attend pour la pratique de cette activité hivernale.



YOGA

<p>Yoga doux Du jeudi 2 mars au 18 mai</p> <p>10h à 11h30</p> <p>885 Lanoie, Upton</p>	<p>Yoga pour tous Du lundi 27 fév. au 15 mai</p> <p>19h à 20h30</p> <p>885 Lanoie, Upton</p>
<p>Coût : 120\$ pour les adultes</p>	<p>Coût : 120\$ pour les adultes</p>

Contact: Suzanne Landry
Tél: (450) 714-1979
@: suzlandry@gmail.com